

**DEPARTEMENT**  
**Alpes-de-Haute-Provence**

-----  
**Communauté d'Agglomération**  
**PROVENCE ALPES**  
**AGGLOMERATION**

**Année 2017**  
**Séance du 8 novembre 2017**

**N° 21**  
**Objet : Aire d'accueil des gens**  
**du voyage de Soleihlet –**  
**Convention de mutualisation**  
**avec la Communauté de**  
**Communes Sisteronais-Buëch**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-sept et le huit du mois de novembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le trente et un du mois d'octobre 2017, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

**Est nommée secrétaire de séance : COSSERAT Sandrine**

**Étaient présents :**

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUBERT Serge, AUZET Eric , AYMES Bernard, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOUT MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Martine, BONZI Maryse, BOURJAC Jean Marie, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CAZERES Benoit, CHATARD Gilles, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DE VALCKENAERE Gilles, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FLORES Sylvain, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, JULIEN Jacques, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick, MAGAUD Marie José, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 08), PAUL Gérard, PAUL Gilles, POULEAU Philippe, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, SERRA Victor, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, THONNATTE Lionel, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

**Étaient suppléés :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
BALIQUE François a donné pouvoir à MICHEL Jean Marie  
CASA Chantal a donné pouvoir à BOCCONI Fabien  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
URQUIZAR Danielle a donné pouvoir à GIRARD BEGUIER Laurent

**Étaient représentés :**

DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à LEDEY Olivier  
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à CHATARD Gilles  
PRIMITERRA Geneviève a donné pouvoir à BARTOLINI Jean Louis  
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick jusqu'au rapport n° 07  
RONDEAU Daniel a donné pouvoir à REINAUDO Patrick  
SFRECOLA Alain a donné pouvoir à ESMIOL Gérard  
TONELLI Corinne a donné pouvoir à BARBERO Christian

**Étaient excusés :**

AILLAUD Sylvie  
AUZET Guy  
BONNET Brigitte  
MUNOZ MALDONADO Julien  
PAYAN Claude  
ROCHAT Jacques

**REÇU EN PREFECTURE**

**le 10/11/2017**

Application agréée E-legalite.com

004-200067437-20171108-21 00112017-DE

**Monsieur Gérard ESMIOL, rapporteur, expose ce qui suit :**

En application des dispositions de la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil des gens du voyage, une convention avait été signée le 31 mai 2016 entre la commune de Sisteron et la Communauté de Communes Moyenne Durance pour la mutualisation de l'aire d'accueil des gens du voyage de Soleihlet située sur la commune de Sisteron.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la loi portant nouvelle organisation du territoire de la république a transféré la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » aux EPCI. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la compétence a été transférée d'une part de la commune de Sisteron à la Communauté de Communes Sisteronais-Buëch et d'autre part, de la Communauté de Communes Moyenne-Durance à Provence Alpes Agglomération lors de la fusion.

Conscients de l'intérêt de poursuivre l'entente relative à l'accueil des gens du voyage sur les deux territoires (ex-CCMD) et Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch, les deux EPCI : Provence Alpes Agglomération et Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch, ont décidé de conclure une nouvelle convention sur les bases des dispositions des articles L.5221-1et L.5221-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient donc de signer une nouvelle convention prenant en compte le changement des entités ainsi les modalités de fonctionnement de la mutualisation.

Cette convention prévoit notamment que chaque collectivité participera à hauteur de 50% aux dépenses de fonctionnement et d'investissement liées à l'aire d'accueil. Elle prévoit également conformément au CGCT, la constitution d'une commission spéciale (comité de gestion) composé de 3 élus de chaque collectivité désignés au scrutin secret.

Il vous est donc proposé :

- D'autoriser Madame la Présidente à signer une convention avec la communauté de communes du Sisteronais-Buëch pour la mutualisation de l'entretien et aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage de Soleihlet.

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Après délibération

A l'unanimité

Approuve la proposition présentée

- De procéder à l'élection à bulletin secret de trois membres qui représenteront Provence Alpes Agglomération au sein du comité de gestion.

REÇU EN PREFECTURE

le 10/11/2017

Application accord E-justice.com

004-200067437-20171108-21 00112017-DE

Madame la Présidente fait appel à candidature :

Les candidatures sont les suivantes :

- COSSERAT Sandrine
- ESMIOL Gérard
- MARTELLINI Patrick
- DEVALCKENAERE Gilles

Il est procédé au vote à bulletins secrets.

Le dépouillement est assuré par monsieur Benoit CAZERES et Monsieur Thibaut LE CORRE, nommés assesseurs.

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de votants : 68

Nombre de bulletins : 68

Nuls : 0

Blancs : 1

COSSERAT Sandrine : 66

ESMIOL Gérard : 64

MARTELLINI Patrick : 65

DEVALCKENAERE Gilles : 1

Vu les résultats du scrutin : Madame COSSERAT Sandrine, Messieurs ESMIOL Gérard et MARTELLINI Patrick sont désignés délégués titulaires pour représenter la Communauté d'Agglomération au sein du comité de gestion.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme  
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PRÉFECTURE

le 18/11/2017

Application agréée E-legalite.com

004-201067437-20171108-21 08112017-DE

